

DECISION
de versement d'une aide à la transformation
numérique - TERRAL ROMAIN

LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE

VU le règlement n°2023/2831 de la commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux **aides de minimis**,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-2, et L5211-3,

VU la délibération n° 5.1 du 15 février 2024 relative à l'évolution du dispositif d'aide à la transformation numérique des entreprises,

VU la convention relative à la mise en œuvre du SRDEII concernant le dispositif d'aide à la transformation numérique,

VU la demande d'aide à la transformation numérique déposée par l'entreprise **TERRAL ROMAIN** le 12 novembre 2024,

VU l'avis simple de la commission mixte en date du 07 avril 2025,

CONSIDERANT que la société justifie à travers ce projet de transformation numérique, le souhait d'acquérir du matériel informatique spécifique pour la réalisation de podcast, du matériel photo et vidéo ainsi qu'un drone pour d'une part, apporter de l'information juridique, des actualités de l'agence, et d'autre part, effectuer des captures pour la prise de mesures et des visites virtuelles,

CONSIDERANT que l'aide financière, est calculée à hauteur de 50 % des dépenses HT éligibles réalisées, cette assiette ne pouvant être supérieure à 10 000€ HT,

CONSIDERANT que le montant total des dépenses HT réalisées est de 9 446,37 € HT ; en application du règlement, les modalités de calcul sont les suivantes : $9\,446,37 \times 50\% = 4\,723,19\text{ €}$.

D E C I D E

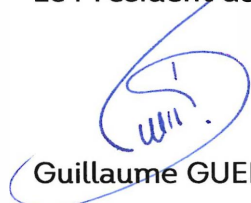
D'attribuer à l'entreprise **TERRAL ROMAIN**, dont le siège est situé au 7 rue d'Isly - 87 000 Limoges, une aide financière d'un montant maximal de 4 723,19 €.

De signer la convention de financement précisant les modalités de versement, à intervenir avec l'entreprise **TERRAL ROMAIN**, ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.

D'imputer les dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, le **19 MAI 2025**

Le Président de Limoges Métropole,



Guillaume GUERIN